2.2 **estime** qu'une aide économique doit être accordée aux collectivités locales et régionales pour leur permettre d'acquérir des véhicules de transport routier propres;

2.3 **souligne** qu'il importe de consentir des investissements en information et en formation afin d'encourager et de développer les marchés publics de véhicules propres du secteur public;

2.4 **recherche** une vision d'ensemble des mesures pouvant être prises en vue de promouvoir les véhicules de transport routier propres;

2.5 **propose** la mise en place d'un système de rapports destinés au suivi de la directive relative à la promotion des véhicules de transport routier propres, coordonné aux autres systèmes de rapports existants. Il convient notamment de prévoir une coopération avec le système de rapports qui figure dans la proposition de directive sur la qualité de l'air ambiant et un air plus propre pour l'Europe;

2.6 **part du principe** que les communes et les régions doivent être impliquées dans la poursuite de la tâche d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des mesures proposées dans la directive.

Bruxelles, le 15 juin 2006.

Le Président
du Comité des régions
Michel DELEBARRE

Avis du Comité des régions sur la «Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie»

(2006/C 229/03)

LE COMITÉ DES RÉGIONS,

VU la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil *sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie* (COM(2005) 548 final) — 2005/0221 (COD));

VU la décision de la Commission européenne du 28 novembre 2005 de le consulter à ce sujet, en vertu de l'article 265, paragraphe 1 du traité instituant la Communauté européenne;

VU la décision de son président en date du 24 janvier 2006 de charger sa commission de la culture et de l'éducation d'élaborer un avis à ce sujet;

VU son avis sur la Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant *un programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* (CdR 258/2004 fin [1]);

VU son avis sur la Communication de la Commission: *«Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie»* (fin CdR 49/2002 [2]);

VU son avis sur la Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative au *septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration* (2007-2013) (CdR 155/2005 fin);

VU son avis sur la *Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil arrêtant un programme pluriannuel (2004-2006) pour l'intégration efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes d'éducation et de formation en Europe (Programme eLearning)* (CdR 73/2003 fin [3]);

VU son avis sur la Communication de la Commission: *«Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique: un plan d'action 2004-2006»* (CdR 248/2003 fin [4]);

[1] JO C 164 du 5.7.2005, p. 59.
[2] JO C 278 du 14.11.2002, p. 26.
[3] JO C 244 du 10.10.2003, p. 42.
[4] JO C 73 du 23.3.2004, p. 33.

VU son avis sur la Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil *établissant le programme Culture 2007 (2007-2013)* (CdR 259/2004 fin ([5]));

VU son avis sur la communication de la Commission au Conseil — *Suivi du Livre Blanc «Un nouvel élan pour la jeunesse européenne». Proposition d'objectifs communs pour les activités volontaires des jeunes suite à la résolution du Conseil du 27 juin 2002 relative au cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse* (COM(2004) 337 final);

VU la communication de la Commission au Conseil — Suivi du Livre blanc *«Un nouvel élan pour la jeunesse européenne»*. Proposition d'objectifs communs *«Pour une meilleure compréhension et connaissance de la jeunesse suite à la résolution du Conseil du 27 juin 2002 relative au cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse»* (COM(2004) 336 final) (CdR 192/2004 fin ([6]));

VU le projet d'avis de la commission de la culture et de l'éducation adopté le 4 avril 2006 (CdR 31/2006 rév. 2) (Mme Christina Tallberg, conseillère générale, membre du conseil général de Stockholms (SE-PSE), rapporteuse);

a adopté le présent avis lors de sa 65e session plénière des 14 et 15 juin 2006 (séance du 14 juin)

Contenu de la communication de la Commission

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a reconnu que l'Europe se trouve confrontée à des défis tenant à la nécessité de s'adapter à la mondialisation et au passage à des économies fondées sur la connaissance. Le Conseil européen a souligné que «Chaque citoyen doit être doté des compétences nécessaires pour vivre et travailler dans cette nouvelle société de l'information» et a invité les États membres à «adopter un cadre européen définissant les nouvelles compétences de base ([7]) dont l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent permettre l'acquisition: compétences en technologies de l'information, langues étrangères, culture technologique, esprit d'entreprise et aptitudes sociales».

C'est pourquoi la recommandation proposée présente un outil de référence européen en matière de compétences clés et indique comment il est possible d'assurer à tous les citoyens l'accès à ces compétences par le moyen de l'apprentissage tout au long de la vie.

La manière dont se développe la société de la connaissance renforce l'exigence de compétences clés dans la sphère personnelle et la sphère publique comme dans la sphère professionnelle.

Toutefois, le groupe de haut niveau sur la stratégie de Lisbonne a déclaré clairement au mois de novembre 2004 que «les efforts déployés en Europe pour doter les individus des outils dont ils ont besoin pour s'adapter à un marché du travail en mutation sont loin d'être suffisants, qu'il s'agisse des travailleurs peu qualifiés ou hautement qualifiés».

De nombreux pays ont mis en chantier des programmes portant sur les compétences de base, tels que par exemple des programmes d'apprentissage de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique et des TIC à l'intention des adultes, souvent par l'intermédiaire d'ONG. Toutefois, un certain nombre de pays ne sont pas encore dans une situation qui permette à tous les citoyens d'apprendre et d'actualiser leurs compétences de base.

Dans les «Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie — Un cadre de référence européen», l'on trouve évoqués des connaissances, des compétences et des comportements qui amènent les individus à s'engager davantage à la fois vis-à-vis du développement durable et vis-à-vis de la citoyenneté démocratique. Les huit compétences clés sont: la communication en langue maternelle, la communication dans des langues étrangères, la culture mathématique, la culture numérique, apprendre à apprendre, les compétences interpersonnelles, interculturelles et sociales, l'esprit d'entreprise et la sensibilité culturelle.

Importance pour les collectivités territoriales

Dans toute l'Union européenne, les collectivités territoriales exercent des responsabilités de première importance en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences par le moyen de l'apprentissage tout au long de la vie.

Les collectivités territoriales se trouvent exceptionnellement bien placées pour s'engager dans des collaborations constructives avec les partenaires sociaux, les établissements et les organisations d'enseignement général et de formation continue, et ce dans le but d'adapter l'enseignement général et les cours de formation professionnelle aux besoins et aux impératifs qui existent au niveau local.

De surcroît, divers projets de coopération régionale et locale jouent un rôle moteur non négligeable par rapport à la croissance et au développement.

Des programmes d'éducation et de formation permettent à l'UE d'établir un contact direct avec les citoyens. Aucune autre activité de l'UE n'a d'incidence, chaque année, sur un aussi grand nombre de personnes. Ces programmes contribuent aussi à moderniser les systèmes d'éducation et de formation et ils aident les individus à actualiser leurs compétences. Compte tenu des responsabilités exercées par les collectivités territoriales, il conviendrait de faire des intervenants régionaux un groupe cible important pour ce qui concerne les programmes menés dans le domaine de l'éducation et de la formation ([8]).

([5]) JO C 164 du 5.7.2005, p. 65.
([6]) JO C 43 du 18.2.2005, p. 42.
([7]) "Compétences de base" s'entend généralement dans le sens de la capacité à lire, écrire et compter; le Conseil européen de Lisbonne a demandé que l'on ajoute à cela les compétences nécessaires dans une société de la connaissance, telles que les TIC et l'esprit d'entreprise.
([8]) CdR 258/2004 fin.

Les réseaux régionaux d'apprentissage tout au long de la vie (l'initiative R3L) mis en place par la Commission en coopération avec le Comité des régions constituent un excellent exemple de diffusion et de développement de l'apprentissage tout au long de la vie en Europe. Initialement, il s'agissait d'une initiative pilote dotée d'un budget distinct de celui des programmes principaux. Maintenant, cette initiative fait partie de la proposition de nouveau programme d'action intégré dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie 2007-2013.

1. *Observations générales du Comité des régions concernant la communication*

1.1 Le Comité des régions se sent hautement concerné par la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie, notion qui inclut l'apprentissage depuis la plus petite enfance et pendant toute l'existence, et qui entend l'apprentissage tel qu'il est possible de l'appréhender sous différents aspects: aspect formel, aspect non formel et aspect informel. Dans différents contextes, le Comité des régions a souligné que la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie concerne fortement les collectivités territoriales. C'est souvent à ce niveau que dans les États membres, se situe la responsabilité politique et économique de l'organisation scolaire ainsi que de l'éducation et de la formation. Souvent, ces collectivités jouent un rôle de coordination du développement et de la croissance, avec des responsabilités touchant au bien-être des citoyens et aux infrastructures, et elles jouent aussi ce rôle en tant qu'instances du domaine social. Elles agissent aussi en qualité d'employeurs qui à la fois sont responsables du développement des capacités de leurs salariés et y ont intérêt ([9]).

1.2 Les questions d'éducation et de formation sont d'une importance déterminante pour ce qui est de permettre à l'Europe de se mobiliser de façon concurrentielle tout en préservant sa protection sociale. La ressource la plus précieuse de l'Europe, ce sont ses citoyens, et il faut les armer de telle sorte qu'ils puissent affronter un monde du travail et un contenu de travail qui diffèrent considérablement de ce qu'ont connu les générations antérieures et qui continueront d'être en métamorphose perpétuelle. Aussi bien les entreprises que les salariés vont être confrontés à des mutations dont il est difficile d'évaluer l'ampleur par anticipation.

1.3 Le développement local et régional répond, il est vrai, à des conditions et à des prémisses d'une nature particulière. Mais en aucun cas il n'est possible de considérer ce développement indépendamment du monde dans lequel il s'inscrit. Les régions et les collectivités ont besoin d'une activité de renouvellement de la production qui suive le rythme de la disparition des anciens emplois, afin de ne pas risquer de devoir affronter la stagnation, l'exclusion sociale sous la forme du chômage, etc.; l'on peut citer aussi, parmi ces risques, de hauts niveaux d'absentéisme pour cause de maladie et aussi de hauts niveaux de retraits anticipés du marché du travail qui ne correspondent pas au souhait des intéressés.

1.4 C'est pourquoi il faut que le développement des compétences et des aptitudes des individus ait lieu selon des modalités qui soient à la mesure d'une activité fondée sur la connaissance. De bonnes connaissances linguistiques, des aptitudes à la communication, de manière générale, et la capacité de coopération vont devenir des qualités individuelles de plus en plus importantes. Avec l'évolution actuelle, qui fait que les flux commerciaux s'accélèrent, que les marchés sont mondialisés et que la segmentation est une réalité, l'on observe l'apparition d'un besoin accru d'interaction. Il s'agit d'interaction entre entreprises ou entre organisations au niveau local et régional, ainsi que d'une interaction entre régions. Une dépendance mutuelle se développe de plus en plus entre diverses parties de l'Europe, ainsi qu'entre l'Europe et le reste du monde.

1.5 Faire fonctionner ensemble le monde du travail, la collectivité et l'enseignement supérieur est une importante condition préalable à l'innovation et à la croissance au niveau local et régional. Il faut des infrastructures qui favorisent l'inclusion et non pas la discrimination, et qui incitent à une citoyenneté active et à une prise de responsabilité en faveur de la cohésion sociale et d'un développement durable.

1.6 Le Comité des régions a déjà fait valoir antérieurement qu'il doit jouer un rôle actif dans la promotion de l'éducation et de la formation tout au long de la vie au niveau local et régional ([10]). Cela s'applique du même coup aux questions qui concernent les objectifs d'éducation et les compétences clés. Le Comité des régions considère qu'il est exceptionnellement important d'amener jusqu'au niveau local et régional les questions qui sont abordées dans les propositions de la Commission examinées ici.

1.7 Le Comité des régions entend poursuivre ses travaux sur ce sujet, de manière à pouvoir suivre et appuyer une évolution à venir, et il propose pour l'avenir la mise en place d'une coopération avec la Commission à propos de ces questions, coopération qui porterait par exemple sur des projets pilote et sur des études.

1.8 Le Comité des régions entend souligner l'utilité qu'il y a à développer des «régions apprenantes» (initiative R3L), afin de renforcer la mise en réseau d'associations et d'organismes d'enseignement public ou supérieur, de formation professionnelle ou à vocation culturelle; cette mise en réseau constitue en effet un vecteur essentiel de l'accroissement de la capacité d'insertion professionnelle et d'une citoyenneté active

2. *Propositions de la Commission relatives à des recommandations aux États membres*

2.1 Si l'on se place dans les perspectives évoquées aux paragraphes précédents, il est d'une importance sans égale de privilégier dans la collectivité et dans le monde du travail d'aujourd'hui comme dans ceux de l'avenir les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il y a là une dynamique de développement au niveau local et régional comme au niveau national et pour l'Union européenne dans son ensemble. Le Comité des régions accueille favorablement les propositions de recommandations aux États membres, que présente la Commission à propos de compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

([9]) CdR 49/2002 fin.

([10]) CdR 49/2004 fin.

2.2 Le Comité des régions juge tout particulièrement positif le fait que les propositions de la Commission mettent ici en avant le rôle et l'importance des collectivités territoriales. Il s'agit là d'un progrès important par rapport à de précédentes propositions de la Commission qui se limitaient presque exclusivement au niveau européen et au niveau national.

2.3 Le Comité des régions considère le programme intégré d'éducation pour l'éducation et la formation tout au long de la vie comme un moyen important de promotion du secteur éducatif en tant qu'élément de renforcement des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Une mobilité accrue des citoyens entraîne la diffusion des connaissances et des aptitudes dans les collectivités régionales et locales de l'Union européenne et peut contribuer à améliorer la compétitivité et la situation de l'emploi.

2.4 L'une des pierres angulaires des recommandations de la Commission est la volonté de faire en sorte que les adultes puissent actualiser leurs compétences clés pendant toute leur vie et que les actions puissent se concentrer sur des groupes cibles désignés comme prioritaires dans des contextes nationaux, régionaux ou locaux. À cet égard, des actions de promotion de la motivation et la diffusion d'information au niveau local et régional à l'intention des personnes ayant une faible instruction sont susceptibles de constituer un apport important. Il s'agit de tirer parti des connaissances des individus, de leur expérience et de leurs centres d'intérêt, et non pas de s'accommoder de lacunes et d'insuffisances.

2.5 L'impact des recommandations de la Commission sur les mutations des processus économiques, sociaux, culturels et autres dépendra des actions concrètes et immédiates prises aux niveaux national, régional et local. Aussi le Comité des régions souligne-t-il l'importance qu'il y a à ce que s'opère une transformation des systèmes d'éducation formelle, non formelle et informelle. Il faudra que ces programmes couvrent tous les niveaux, et le but recherché est de rapprocher ces systèmes des besoins du marché du travail de l'UE et des exigences de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie.

2.6 Par rapport à cette problématique, les différences entre les femmes et les hommes en matière d'acquisition de formation et de résultats de l'éducation sont un facteur important auquel il faut prêter attention et au regard duquel il faut prendre des contre-mesures au niveau national, régional et local. Cela peut vouloir dire inciter les jeunes et les femmes à faire des études dans des domaines techniques et scientifiques. Dans d'autres situations, il y a lieu d'aider les hommes. Dans diverses collectivités régionales et locales, ce sont les hommes qui constituent la majorité des personnes interrompant leurs études et faisant preuve d'une faible motivation et d'un faible enthousiasme pour participer à la formation continue.

2.7 Le Comité des régions estime que les propositions de recommandations de la Commission aux États membres vont pouvoir jouer un rôle important de levier pour ce qui sera d'orienter plus rapidement et de façon plus résolue les systèmes européens d'éducation et de formation vers la réalisation d'objectifs convenus en matière de compétitivité, de bien-être et de participation. Le Comité des régions adhère à ces recommandations et souhaite y ajouter un certain nombre d'observations dans les développements qui suivent:

2.8 Première recommandation de la Commission:

(Les États membres) «veillent à ce que l'éducation et la formation initiales offrent aux jeunes les moyens de développer les compétences clés de sorte à être préparés pour la vie adulte et à constituer un socle pour de futurs apprentissages et pour le monde du travail».

Observations du Comité des régions:

2.8.1 Le Comité des régions souligne l'importance qu'il y a d'une part, à favoriser efficacement dès la petite enfance le développement des enfants dans un sens bien précis, de manière qu'ils ne connaissent pas d'échecs en chemin, et d'autre part, à faire aussi en sorte que l'école établisse les fondements d'un apprentissage qui se prolongera tout au long de la vie selon des modalités formelles, non formelles et informelles. Il importe de bien prêter attention au fait que les enfants et les adolescents apprennent de manières différentes, mûrissent à des rythmes différents et ont besoin de quantités différentes de temps pour atteindre des objectifs. Cette observation représente un défi considérable en ce qui concerne le développement des systèmes d'éducation et les modes de formation des enseignants.

2.8.2 Les enfants et les adolescents qui ont des besoins particuliers à cause, par exemple, d'un handicap, ont besoin d'être soutenus de manière particulière, pour pouvoir, eux aussi, avoir leur place parmi tous les autres enfants.

2.9 Deuxième recommandation de la Commission:

[les États membres] «veillent à prendre les mesures appropriées pour les jeunes qui, du fait d'un désavantage au niveau de leur éducation résultant de circonstances personnelles, sociales, culturelles ou économiques, ont besoin d'être particulièrement soutenus pour réaliser leur potentiel d'apprentissage».

Observations du Comité des régions:

2.9.1 Le Comité des régions approuve le fait que dans son document, la Commission aborde la question de la nécessité de mesures particulières en faveur des personnes dont la formation antérieure présente des lacunes. Nous partageons le sentiment que les lacunes de formation résultent souvent d'un mélange de circonstances de nature personnelle, sociale, culturelle et économique, et qu'il faut agir sur ces circonstances en coopération avec différents secteurs de la collectivité. Il est absolument indispensable de contrer tout ce qui s'oppose à l'emploi, de l'éducation ou à l'accès à d'autres possibilités.

2.9.2 Le Comité des régions souligne qu'il importe que tous les élèves, indépendamment de leur origine, bénéficient de conditions égales dans la poursuite d'objectifs éducatifs et n'interrompent pas leurs études prématurément. À cet égard, des actions particulières et un soutien spécial sont à organiser en fonction des conditions où se trouve chaque élève et en fonction des besoins qui sont les siens.

2.9.3 L'Union européenne ne pourra pas atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est elle-même assignés, si une partie de la population est exclue de l'emploi et de hauts niveaux de prestations en raison de leur sexe ou pour des raisons tenant à un handicap, à leur origine culturelle ou ethnique, à leur âge, ou pour tout autre motif. Les collectivités locales et régionales ont un rôle important à jouer pour ce qui est de promouvoir des stratégies d'inclusion et de non-discrimination, et pour ce qui est d'assurer à tous les individus une égalité de chances et de droits.

2.9.4 Le Comité des régions estime qu'il serait opportun de mettre en place des activités en réseau auquel participeraient des régions et des localités européennes en matière de diffusion des échanges d'expériences et de développement des connaissances, selon des modalités correspondant à l'initiative R3L. Il y a lieu de faire figurer cette question à l'ordre du jour, et de continuer à agir dans les domaines du développement de méthodologies, du transfert des connaissances et de la consolidation.

2.10 Troisième recommandation de la Commission:

[les États membres] «veillent à ce que les adultes soient en mesure de développer et d'actualiser les compétences clés tout au long de leur vie, ainsi qu'à se concentrer particulièrement sur les groupes cibles identifiés comme étant prioritaires dans le contexte national, régional et/ou local».

Observations du Comité des régions:

2.10.1 Le CdR juge importante cette proposition, et il est à même de constater que les besoins varient souvent dans des proportions significatives entre les régions et entre les collectivités et que des modalités différenciées sont nécessaires si l'on veut pouvoir atteindre tous les citoyens. C'est pourquoi il y a lieu de souligner que dans de nombreux cas, l'on doit identifier les groupes prioritaires seulement au niveau local et régional. Il peut s'agir, par exemple, de mettre en place une coopération avec des organisations expérimentées en matière d'apprentissage des adultes, d'une part, ainsi qu'avec les partenaires sociaux, d'autre part.

2.10.2 Le CdR estime que parmi les groupes de destinataires reconnus comme étant prioritaires, il convient d'accorder une attention particulière, eu égard aux fonctions publiques qu'ils exercent, aux agents des collectivités locales et régionales, de manière à ce qu'ils puissent développer et mettre à jour les compétences clés tout au long de leur carrière professionnelle.

2.11 Quatrième recommandation de la Commission:

[les États membres] «veillent à disposer d'infrastructures appropriées pour l'éducation et la formation continues des adultes, notamment d'enseignants et de formateurs, de mesures garantissant l'accès à l'éducation et la formation et de dispositifs de soutien des apprenants de ceux qui étudient, dispositifs tenant compte des ayant égard aux besoins différents des adultes».

Observations du Comité des régions:

2.11.1 Le CdR a précédemment ([11]) souligné combien il importe de mobiliser des ressources au niveau local et régional pour faciliter l'apprentissage tout au long de la vie et a fait valoir qu'il était nécessaire de lancer des débats au niveau local et régional. Dans l'avis dont il s'agit, le CdR a fait valoir qu'il convenait aussi de considérer l'accessibilité géographique en liaison avec d'autres mesures destinées à améliorer l'accessibilité au plan de la forme et au plan de la localisation. Cela peut par exemple se faire en offrant des possibilités d'apprentissage aussi bien pendant la journée que le soir, ainsi que pendant les week-ends. L'on peut aussi utiliser la période d'été et les jours fériés traditionnels. Il existe aussi d'autres possibilités, qui consistent à faire débuter fréquemment de nouveaux cycles de cours, à organiser un télé-enseignement ou à proposer des modalités flexibles d'apprentissage, avec un accompagnement. L'on peut aussi envisager de créer pour les participants des conditions financières leur permettant de faire des études. Il y a lieu également de tirer parti des apprentissages ayant pu prendre diverses formes à l'extérieur du système scolaire classique.

2.11.2 Les infrastructures ne doivent pas prendre la forme de centres d'apprentissage d'un modèle généralisé et standardisé, mais devraient dans toute la mesure du possible se développer à partir de ce qui existe déjà, en fonction des conditions et des besoins qui existent au niveau local.

2.12 Cinquième recommandation de la Commission:

(Les États membres) «veillent à la cohérence de l'éducation et la formation des adultes en tissant des liens étroits avec les politiques sociales et de l'emploi, ainsi qu'avec d'autres politiques concernant les jeunes, et en collaborant avec les partenaires sociaux et d'autres acteurs concernés».

Observations du Comité des régions:

2.12.1 Le Comité des régions entend insister sur le fait que ce point est d'une importance sans égale pour ce qui concerne les chances de succès du développement à l'échelon local et régional. Il est particulièrement important pour les collectivités territoriales que les différents domaines de décision politique puissent former un tout à l'échelle locale et régionale: la politique industrielle, la politique de l'éducation, la politique du marché du travail, la politique de l'intégration et la politique sociale, et que l'on puisse de cette manière éviter la «pensée cloisonnée». À cet égard, il importe que dans la plus large mesure possible, la responsabilité s'accompagne des pouvoirs permettant de l'exercer. À cet égard, le Comité des régions constate la nécessité de ressources financières, ainsi que la nécessité de pouvoir utiliser plus librement les ressources pour permettre la mise en oeuvre de mesures dans le cadre du programme d'action intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. La collaboration entre la collectivité/le monde du travail et l'enseignement supérieur est un facteur fondamental de croissance dans les régions et les localités.

2.13 Sixième recommandation de la Commission

(Les États membres) utilisent l'annexe sur les «Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie — Un cadre de référence européen» comme outil de référence pour le développement de l'enseignement des compétences clés pour tous dans le contexte de leurs stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie.

([11]) CdR 19/2001 fin.

Observations du Comité des régions:

2.13.1 Le Comité des régions accueille favorablement la proposition sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cette proposition attire l'attention sur la question de savoir quelles sont les qualifications essentielles dont l'individu doit être muni dans une société de la connaissance. Ces compétences clés peuvent servir de point de départ à la recherche des futurs besoins de compétences dans le cadre de débats qui se déroulent aussi bien au niveau européen qu'au niveau national et au niveau régional et local. Cette question est hautement pertinente en Europe dans le cadre des activités visant à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne. C'est précisément au niveau local et régional que ces questions de compétences s'incarnent de façon concrète.

2.13.2 Le Comité des régions constate que ces compétences doivent faire l'objet d'un débat permanent et animé, en même temps qu'elles doivent aussi faire l'objet d'un dialogue et d'un développement permanents. Par exemple, les compétences sociales et civiques comportent toute une série d'aspects différents qui, ultérieurement, devront éventuellement être développés davantage ou bien être séparés. En outre, plusieurs compétences clés sont fortement liées les unes aux autres.

2.13.3 Le Comité des régions approuve le fait que la Commission se soit employé à poursuivre le développement de la proposition sur les compétences clés. Le Comité des régions adhère à la proposition élaborée au sein de la Commission en ce qui concerne les compétences clés.

2.13.4 Le Comité des régions présente au chapitre qui suit des observations plus détaillées sur chacune des compétences clés proposées.

3. *Compétences clés*

Le cadre européen de référence des compétences clés comporte huit rubriques:

— Communication dans la langue maternelle

— Communication dans une langue étrangère

— Culture mathématique ainsi que compétences de base en sciences et technologies

— Culture numérique

— Apprendre à apprendre

— Compétences sociales et compétences civiques

— Capacité d'initiative et esprit d'entreprise

— Sensibilité culturelle.

3.1 Communication dans la langue maternelle

3.1.1 Le Comité des régions marque son accord sur la nécessité de posséder la capacité à la **communication dans la langue maternelle**.

3.1.2 La langue d'une personne constitue la base de l'apprentissage continu, de la capacité d'expression et de l'identité. De bonnes connaissances et de bonnes aptitudes dans la langue maternelle sont de ce fait une condition fondamentale du processus d'apprentissage. La langue crée le fondement de l'acquisition d'information et elle est la base de la communication avec autrui, de la participation et de la prise de responsabilité.

3.1.3 Le Comité souhaite toutefois faire observer que la Commission et les organismes nationaux devraient coopérer étroitement avec les collectivités territoriales dans les zones où l'on parle des langues moins largement utilisées et moins enseignées à l'heure actuelle, afin d'encourager les gens à apprendre ces langues ([12]).

3.2 Communication dans une langue étrangère

3.2.1 Dans l'Europe de l'avenir, il sera de plus en plus nécessaire de maîtriser plusieurs langues. Cela crée des possibilités de contacts approfondis permettant d'acquérir une compréhension plus précise de la culture, des coutumes et des conditions de vie d'autres pays. Cela est aussi une condition importante de la poursuite d'études de niveau supérieur, et c'est aussi une condition préalable à une mobilité accrue sur le marché du travail. Il existe déjà actuellement une dépendance mutuelle entre les différentes zones linguistiques de l'Europe. Les déplacements entre les pays sont appelés à s'accroître, les économies vont être de plus en plus imbriquées les unes dans les autres et la production de biens et de services déborde de plus en plus les frontières nationales et linguistiques. Le Comité des régions souhaite souligner que la diversité linguistique de l'Europe est à considérer comme un atout.

3.3 Culture mathématique ainsi que compétences de base en sciences et technologies

3.3.1 Le Comité des régions juge important que l'on développe les connaissances en mathématiques ainsi que les compétences scientifiques et techniques en les inscrivant dans des perspectives telles que l'élève puisse percevoir ces connaissances et ces compétences comme compréhensibles et motivantes. Les mathématiques peuvent être un outil pour aborder d'autres matières telles que la physique, la chimie, la biologie et la sociologie. Des connaissances dans la matière considérée, et à propos de la matière considérée, peuvent aussi faire partie des composantes naturelles d'une réflexion moderne sur l'éducation. La compétence scientifique est notamment importante pour permettre de discerner et de comprendre des relations, des causes et des effets, ainsi que pour permettre de tester des hypothèses. Une citoyenneté active suppose un certain degré de compétence mathématique et scientifique. Il convient que la compétence technique se développe à partir des expériences tant des femmes que des hommes. Il importe aussi de montrer comment des représentations et des traditions influent sur les perceptions du masculin et du féminin par rapport au domaine de la technique.

3.3.2 Dans le cadre de l'espace européen de la recherche, il faut déployer des efforts particuliers pour susciter davantage l'intérêt des jeunes et des femmes envers les carrières scientifiques et techniques. Tout un chacun doit pouvoir avoir accès en confiance et avec esprit critique aux technologies de la société de l'information. Le développement de ce que l'on appelle les parcs scientifiques est une voie intéressante à suivre pour attirer davantage de gens vers l'étude des sciences de la nature et les études techniques.

([12]) CdR 248/2003 fin.

3.4 Culture numérique

3.4.1 Il faut créer, pour ce qui est de la compétence numérique, des infrastructures d'information qui englobent l'ensemble de l'Union européenne et qui se caractérisent par l'inclusion et la non-discrimination. Le Comité des régions attache beaucoup d'importance à la promotion d'une société de l'information qui soit équitable au plan social et géographique et qui garantisse que tous les citoyens soient dotés des compétences dont ils ont besoin pour vivre et pour travailler dans cette ère nouvelle du numérique. La capacité à gérer de vastes flux d'informations et des problématiques complexes deviendra à cet égard une qualité importante que de plus en plus de personnes devront posséder.

3.5 Apprendre à apprendre

3.5.1 La capacité de pouvoir «**apprendre à apprendre**» suppose une perspective et une méthodologie d'acquisition de nouvelles connaissances. Cela suppose pour chaque individu une conscience de soi, de la manière dont on fonctionne dans différentes situations d'apprentissage, des meilleures stratégies d'apprentissage que l'on puisse mettre en oeuvre, des points forts que l'on peut exploiter et des domaines où l'on pourrait s'améliorer. La «stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie» s'appuie à coup sûr dans une large mesure sur une perspective de l'apprentissage et sur le fait que cet apprentissage s'effectue selon des modalités différentes et dans des contextes différents. Il s'agit de savoir apprendre et d'apprendre quelque chose de nouveau. Outre cela, il s'agit de savoir construire sur ce qui existe comme connaissances, comme aptitudes et comme expériences vécues et d'acquérir la capacité de les utiliser et de les appliquer dans toute une série de situations différentes.

3.5.2 La capacité de pouvoir «**apprendre à apprendre**» suppose une perspective et un état d'esprit de l'individu par rapport à son propre apprentissage. Cela suppose pour chaque individu une conscience de soi, de la manière dont on fonctionne dans différentes situations d'apprentissage, des meilleures stratégies d'apprentissage que l'on puisse mettre en oeuvre, des points forts que l'on peut exploiter et des domaines où l'on pourrait s'améliorer. La «stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie» s'appuie à coup sûr dans une large mesure sur une perspective de l'apprentissage et sur le fait que cet apprentissage s'effectue selon des modalités différentes et dans des contextes différents. Il s'agit de savoir apprendre et d'apprendre quelque chose de nouveau. Outre cela, il s'agit de savoir construire sur ce qui existe comme connaissances, comme aptitudes et comme expériences vécues et d'acquérir la capacité de les utiliser et de les appliquer dans toute une série de situations différentes.

3.5.3 Le Comité des régions considère que cette qualité revêt une importance très grande dans la société de la connaissance. Il est particulièrement important de préparer, au cours de leur formation, les futurs enseignants à travailler de la sorte. L'on se trouve là en présence d'une problématique qui, par sa nature, se distingue des autres compétences clés et qui a trait à la capacité de développer toutes ces compétences. C'est pourquoi le Comité des régions est d'avis qu'il conviendrait de mettre à part cette compétence clé et de la faire passer avant les autres.

3.6 Compétences sociales et compétences civiques

3.6.1 Les notions de compétences sociales et de compétences civiques recèlent une gamme de problématiques auxquelles, selon le Comité des régions, il y a lieu d'accorder une grande attention. Il s'agit en partie du développement de qualités personnelles, du développement de la capacité à établir des contacts avec autrui. Une capacité développée de communication (dans une acception large) deviendra une qualité de plus en plus importante dans la vie professionnelle et dans la vie en société qui caractérisent une société de la connaissance. Ces notions impliquent également la compréhension interculturelle.

3.6.2 C'est dans ce domaine de compétence que se situent les *aspects sociaux*, au sens où l'individu se perçoit comme une ressource pour lui-même, pour sa famille et pour son environnement.

3.6.3 C'est là aussi que se situent les *aspects médicaux*, tels que les perceptions de l'importance d'un mode de vie sain, la question de la santé physique et mentale et d'un style de vie actif. En même temps que se développent les connaissances médicales, l'état sanitaire des enfants et des adolescents se détériore dans de nombreuses collectivités, à cause de mauvaises habitudes alimentaires et du manque d'exercice. Si l'on n'y prend garde, cela peut déboucher sur une situation très grave.

3.6.4 Un autre aspect très important est le *rôle du citoyen au sein de la collectivité*. C'est là que se pose la question de savoir comprendre le contenu de la démocratie, les droits et les devoirs de l'individu. Il est possible de promouvoir tous ces concepts au niveau local et régional. Le Comité propose de compléter la définition de manière à mentionner la nécessité pour les citoyens de connaître l'histoire de l'UE, ses objectifs, les faits essentiels relatifs au traité sur l'UE et aux relations que l'Union entretient avec ses États membres, les problèmes et les progrès concernant la mise en place de la Constitution européenne ainsi que les principes des différents domaines politiques.

3.6.5 L'importance d'un *développement durable* et la compréhension de la responsabilité à assumer vis-à-vis de notre environnement commun constituent un aspect qu'il y a lieu, selon le Comité des régions, de mettre en avant de manière plus explicite dans ce contexte.

3.7 Capacité d'initiative et esprit d'entreprise

3.7.1 La capacité d'initiative et l'esprit d'entreprise sont fondamentalement à considérer comme une disposition d'esprit active, c'est-à-dire la capacité à transformer des idées en action. C'est pourquoi il importera que le système scolaire soutienne et encourage chez les individus dès leur jeune âge cette disposition à l'activité et mette au point des formes de travail sur lesquelles cette disposition puisse se fonder. Le Comité des régions souhaite attirer l'attention sur l'importance qu'il y a à valoriser le potentiel de création d'entreprises que représentent les femmes et les groupes ethniques ayant des idées commerciales intéressantes. Les femmes peuvent aussi avoir besoin du soutien actif de différentes instances publiques pour pouvoir accéder à des technologies nouvelles. De telles actions, associées à une politique active du marché du travail, sont susceptibles de réduire les différences de taux d'emploi qui existent entre les hommes et les femmes dans de nombreuses partie de l'Europe. Ce qui précède est d'une importance décisive pour l'avenir et le bien-être économiques de l'Union européenne ([13]).

([13]) CdR 151/2005 fin.

3.8 Sensibilité culturelle

3.8.1 Le Comité des régions partage le sentiment selon lequel il est très important de comprendre la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et de préserver cette diversité ([14]). Il s'agit de valoriser les différentes formes d'expression telles que la musique, l'art, la littérature et les langues en tant que l'une des composantes de l'apprentissage et du développement des personnes. D'un point de vue général, il importe de valoriser les différences de perspectives et de conceptions qui existent entre les individus.

3.8.2 À cet égard, le Comité des régions souhaite mettre l'accent sur la perspective historique, sur la manière dont les contacts entre différentes parties de l'Europe à différentes époques ont été lourds de conséquences pour l'évolution ultérieure, et le Comité voudrait souligner aussi qu'il existe depuis au moins cinq décennies une théorie réfléchie de la création d'une communauté européenne et que l'Union européenne est aujourd'hui l'expression de cette réflexion.

3.9 Propositions du Comité des régions

3.9.1 Le Comité des régions juge important de suivre et de soutenir une évolution future s'appuyant sur les recommandations présentées par la Commission, et il propose pour l'avenir une coopération avec la Commission en ce domaine.

3.9.2 Le Comité des régions adhère aux propositions de compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie que présente la Commission, et il estime que ces propositions devraient faire l'objet d'un dialogue et d'un développement permanents.

3.9.3 Le Comité des régions propose de faire passer avant les autres la compétence clé «apprendre à apprendre». La raison en est qu'elle structure une perspective sur l'apprentissage lui-même ainsi que différentes démarches d'acquisition de nouvelles connaissances. Elle éclaire donc les exigences propres aux autres compétences clés proposées.

3.9.4 La compétence clé «compétences sociales et compétences civiques» devrait aussi intégrer l'importance d'un développement durable et la compréhension de la responsabilité à assumer vis-à-vis de notre environnement commun.

3.9.5 Le Comité des régions insiste sur l'acquisition d'une sensibilité culturelle qui constitue le fondement d'une ouverture à la diversité des langues et des cultures européennes, à leur compréhension et à l'enrichissement qu'elles peuvent apporter à tout citoyen européen.

Bruxelles, le 14 juin 2006.

Le Président
du Comité des régions
Michel DELEBARRE

([14]) 8e compétence clé: Sensibilité culturelle.